

Le cinéma, une porte d'entrée vers la médiathèque

Mise en place d'un dispositif d'accessibilité humaine pour les personnes avec un handicap complexe : autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, maladie d'Alzheimer

QUOI ?

Mise en accessibilité de séances de cinéma organisées dans l'auditorium de la médiathèque : des séances inclusives *Relax* où chacun peut exprimer ses émotions à sa manière.

POUR QUI ?

Pour les personnes avec un handicap complexe : autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, maladie d'Alzheimer, qui se rendent rarement en médiathèque. Les comportements atypiques que peuvent entraîner ces handicaps détonnent dans un lieu où la norme est le silence. Familles comme professionnels du médico-social osent peu s'y rendre.

POURQUOI ?

Pour faciliter l'accès de ce public à la médiathèque en l'y familiarisant progressivement, et rassurer les personnes en situation de handicap et leur entourage, comme le public habituel et les professionnels de la médiathèque. La possibilité d'assister à une séance de cinéma offrant un accueil adapté est un premier pas vers l'accès à d'autres propositions : emprunt de livres en Facile à Lire, d'albums, CD, DVD, heure du conte, écoute de musique, etc.

COMMENT ?

En proposant un accueil adapté à certaines projections afin de permettre leur partage convivial. Cette adaptation repose essentiellement sur un accueil et une information claire du public - avec et sans handicap - et sur un accueil assuré par une équipe formée.

Ciné-ma différence, est une structure-ressource spécialisée dans l'accessibilité humaine indispensable pour rendre accessibles les lieux culturels aux personnes avec un handicap complexe. Elle accompagne l'équipe de la médiathèque tout au long du montage et du suivi du projet, assure la formation des personnels et bénévoles, et fournit les outils.

Le partenariat entre la médiathèque et Ciné-ma différence est formalisé par une convention.

A. PRÉALABLE AU PROJET

Le projet doit avoir le soutien explicite de la direction et être pleinement intégré à l'offre culturelle de la médiathèque.

La médiathèque doit disposer d'un auditorium proposant des conditions de projection proches d'une salle de cinéma.

Le projet doit être celui d'une équipe plurielle et transversale. Il convient d'identifier l'ensemble des services et personnels concernés directement et indirectement par le projet et de leur fournir une information claire.

Pour monter le projet dans les meilleures conditions, il faudra consacrer le temps nécessaire à cette phase d'information afin que tout le monde comprenne en quoi l'inclusion est non seulement pertinente mais valorisante pour la médiathèque et pour son personnel.

B. LE MONTAGE DU PROJET

1. Audit des espaces de la médiathèque

Effectuer un repérage des accès depuis les transports en commun et les parkings.

→ Réalisation d'un **plan d'accès simplifié**

Effectuer un repérage de l'auditorium et des circulations depuis l'entrée.

Identifier les zones de confort, les difficultés et embûches éventuelles selon chaque type de handicap, les trajets vers et depuis les sorties de secours, les places réservées aux PMR, les accès aux toilettes - dont accessibles aux PMR, etc.

Prévoir le placement précis de l'équipe d'accueil avant, pendant et après la projection.

→ Réalisation d'un **plan de placement de l'équipe d'accueil**

2. Programmation

Définir la périodicité des séances : la régularité est essentielle pour la réussite du dispositif.

Arrêter le jour et l'heure dans le week-end - nécessaire pour les familles - avec un horaire adapté aux contraintes du public en situation de handicap.

Proposer des films adaptés à ce public : durée raisonnable, VF et, si possible, audio-description, VFSTF.

NB : Alternier films jeune public et films tout public afin de satisfaire un public d'âge varié.

→ Réalisation d'un **plan de programmation sur une saison**

 Veiller à ce que le marché passé avec le distributeur pour l'usage public des DVD couvre les droits de diffusion et de communication interne et externe : dans le cas contraire, aucune communication sur le film ne serait possible hors médiathèque.

3. Préparation des aménagements techniques

Expliquer au personnel de la régie le besoin d'aménagements pour cette séance :

- Faire le noir progressivement
- Adapter le volume sonore
- Projeter le très court-métrage d'avant-séance.

Prévoir le temps de faire les essais techniques nécessaires.

4. Préparation de l'accueil du public

Pour accueillir des personnes avec un handicap complexe et informer le public sans handicap, la présence d'une équipe d'accueil conséquente, clairement identifiée tout au long du parcours, est absolument nécessaire. Elle est coordonnée par le responsable du projet.

Le nombre de personnels disponible le week-end est insuffisant : il faudra faire appel à des bénévoles. Ciné-ma différence apporte son aide pour leur recrutement : conseil, guide de recrutement, modèles d'annonce...

Les professionnels directement concernés par l'accueil du public et les bénévoles recevront une formation : connaissance des handicaps, attitude à adopter, façon d'informer le public, FAQ...

NB : La présence de bénévoles formés ne dispense pas de sensibiliser l'ensemble du personnel.

→ Planification d'une **séance de formation**

 Bien définir et clarifier le rôle des bénévoles vs celui des personnels de l'établissement. Une visite préalable de la médiathèque et de l'auditorium est indispensable pour tous les bénévoles.

5. Préparation de l'information du public

Outils fournis par Ciné-ma différence ou réalisés avec son aide :

- Guide FALC avec photos des lieux et des intervenants en situation
- Affichettes
- Plaquettes explicatives génériques pour tout le public
- Gilets jaunes permettant d'identifier les personnes chargées de l'accueil adapté
- Bref discours d'avant-séance
- Très court-métrage d'avant-séance.

→ Réalisation d'un **guide en Facile à Lire et à Comprendre**

6. Communication sur les séances adaptées

Pour vaincre les résistances et faire en sorte que les personnes en situation de handicap osent se rendre à ces projections, un important travail d'information doit être mené en amont de la première séance et poursuivi ensuite : auprès des familles intéressées, des relais dans les associations, des établissements médico-sociaux, des lieux socioculturels, etc.

→ Création/enrichissement d'une **liste de diffusion**

Diffuser un spot de sensibilisation du grand public lors des projections habituelles et sur les écrans du hall d'accueil, s'il en existe.

Annoncer et expliciter les séances sur les supports de communication de la médiathèque et de la Ville, dans la presse locale, via les structures associatives et relais, etc.

→ Élaboration d'un **plan de communication**



A voir : Mise en place de stratégies de communication réciproques entre structures culturelles ayant la même démarche d'accessibilité.

7. Réservation

La réservation n'est a priori pas nécessaire pour les familles - à voir selon la taille de l'auditorium et le nombre habituel de spectateurs aux séances.

 En revanche, pour assurer le meilleur accueil possible, elle est indispensable :

- Pour les personnes en fauteuil
- Pour les groupes

→ Réalisation d'une **procédure de réservation (PMR et groupes)**

C. LA PROJECTION

I. Avant la projection

Les équipes

Recontacter les bénévoles et les salariés prévus et confirmer leur présence.

Prendre / reprendre contact avec l'agent en régie, l'agent de sécurité et les autres agents qui orientent le public habituel. Se rendre disponible aux questions.

 Outre le responsable de séance, prévoir, si possible, un agent différent à chaque séance, de façon à former progressivement l'ensemble du personnel.

L'accompagnement du public

L'accueil des spectateurs s'opère sans discontinuité, selon le plan de placement de l'équipe d'accueil réalisé, depuis l'entrée de la médiathèque jusqu'au fauteuil dans l'auditorium.

L'information du public

Elle se délivre en 3 phases :

- Information individuelle donnée à chaque spectateur avant l'entrée dans l'auditorium
- Bref discours du responsable de séance avant la projection
- Très court-métrage avant le début du film.

2. Pendant la projection

Le noir se fait progressivement.

Le volume sonore est nettement inférieur à celui d'une projection habituelle. Il peut être ajusté pendant la séance selon les besoins et le ressenti du public.

L'équipe d'accueil est répartie dans toute la salle de façon à pouvoir anticiper et répondre aux besoins éventuels - comme se lever, se déplacer, sortir de la salle.

Elle est disponible pour aider l'ensemble des spectateurs, et entourer, rassurer et soutenir les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants.

 L'équipe forme un cadre rassurant mais non intrusif ni contraignant.

3. Après la projection

Le public est accompagné jusqu'à la sortie de la médiathèque.

L'équipe d'accueil (salariés et bénévoles) échange sur le déroulement de la séance, le public présent, les succès / difficultés de cette projection adaptée.

Un bref compte-rendu est réalisé par le responsable de séance, via le formulaire sur le site Internet de Ciné-ma différence.

➔ Rédaction d'un **compte-rendu de la projection**

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ciné-ma différence accompagne depuis 2005 des collectivités locales, associations, salles de cinéma dans le montage de dispositif de séances de cinéma accessibles. Depuis 2016, son action s'élargit à d'autres propositions et lieux culturels : médiathèques, salles de concert, théâtres.

Contact :

✉ : coordination@cinemadifference.com

☎ : 01 71 20 22 64

Site Internet :

www.cinemadifference.com

Spot de sensibilisation :

<http://www.cinemadifference.com/avec-ou-sans-handicap-la-culture-c-est-pour-tout-le-monde.html>